Trente-sixième Année. — N° 28 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | MERCREDI 28 JANVIER 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C°, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 27 JANVIER 1891

UN SYMPTOME

Les statistiques ont parfois leur éloquence. En voici une, publiée récemment par l'administration des Pompes funèbres de Paris, qui mérite d'arrêter un instant l'attention. C'est le tableau proportionnel des enterrements religieux et des enterrements civils de 1884 à 1889. Il résulte de ce travail que, pendant les six dernières années, le nombre des convois purement laïques a été, par rapport au chiffre total des inhumations, savoir :

Pour 1884 de 21,37 0/0
Pour 1885 de 20.28 0/0
Pour 1886 de 19,73 0/0
Pour 1887 de 19.46 0/0
Pour 1888 de 19,04 0/0
Pour 1889 de 18.63 0/0

Il suffit d'un coup d'œil jeté sur ce tableau pour constater la diminution graduelle des tristes manifestations d'outre-tombe qui furent jadis si fort en honneur parmi le monde où l'on s'enfouit. D'année en année leur tant pour cent va s'affaiblissant suivant une progression presque constante; tout fait prévoir qu'en 1890-91 la proportion aura baissé encore, si bien qu'il est permis de calculer, dès à présent, l'époque prochaine de leur quasi-totale disparition.

Pour donner toute sa portée à la constatation qui précède, il convient de noter que l'abaissement du chiffre des funérailles civiles n'affecte pas également toutes les catégories de convois. On signale même dans les classes 3, 4 et 5, employées de préférence pour les défunts de condition moyenne, une légère recrudescence.

Contrairement à ce que l'on serait tenté de croire, c'est parmi les petits, les humbles, parmi les clients du corbillard des pauvres que se manifeste avec plus de fréquence et d'intensité, le retour aux suprêmes pratiques religieuse. Ce sont les ouvriers, les hôtes des hôpitaux qui réclament, en nombre de plus en plus grand, l'assistance du prêtre à leurs derniers moments, répugnent à l'enfouissement sans prières et sans espoir et influencent ainsi la moyenne dans le sens favorable que nous signalions au début.

Voilà ce qu'il importe de mettre en lumière.

∴

Il est facile d'expliquer cette anomalie, plus apparente que réelle.

Si on laisse de côté le petit nombre des sectaires, des chefs d'école, des apôtres militants de l'athéisme dans la mort, assez conséquents avec eux-mêmes pour prêcher d'exemple jusqu'au bout, on est amené à reconnaître que leur clientèle ordinaire comprend deux catégories bien tranchées.

La première se recrute parmi les derniers descendants de cette bourgeoisie voltairienne qu'une demi-instruction a jetés dans l'indifférence religieuse et que la préoccupation des appétits sensuels y a retenus. Ceux-là sont la proie désignée de la franc-maçonnerie et des côteries locales. Une vanité imbécile a poussé ces Gros-Jean à en remontrer à leur curé, et le respect humain ne leur a pas permis de secouer au dernier moment, bien qu'ils l'eussent désiré peut être, la lourde chaine rivée par leur bêtise.

Les autres, les simples, de beaucoup plus intéressants, ont été longtemps les victimes inconscientes des entrepreneurs patentés d'enfouissement mutuel. Docilement, sans savoir, sans même chercher à comprendre les phrases sonores dont on les étourdissait, ils ont cédé à la contagion de l'exemple, fiers peut-être de s'en aller à la fosse commune comme ils avaient vu porter au Panthéon les Gambetta et les Victor Hugo. Il y avait encore l'appât de quelques avantages matériels qu'on faisait miroiter à leurs yeux. Puis l'insouciance commune aux déshérités ; leurs pauvres, voués par avance au scalpel des amphithéâtres, valaient-ils donc d'être disputés aux corbeaux de la libre-pensée ?...

Par exemple, ceux-là n'obéissaient à aucun préjugé de secte, et le jour où, revenus à des idées plus saines, ils comprendraient mieux l'exploitation posthume dont ils étaient l'objet, rien ne les empêcherait de se soustraire à cette tyrannie honteuse.

Ainsi s'explique le revirement dont nous sommes les témoins.

∴

Quoi qu'il en soit, cette évolution démontre qu'à Paris, la ville où sévit avec plus de violence la persécution religieuse, où la franc-maçonnerie déploie le plus d'acharnement à chasser les Sœurs des écoles et des hôpitaux, à écarter le prêtre du chevet des mourants, l'opinion publique se retourne ostensiblement et progressivement contre les laïcisateurs et les athées.

Que ceux qui voulaient déchristianiser la France méditent le résultat inattendu de leurs efforts et de leur haineuse propagande.

Pour nous, qui avons signalé récemment, dans les sphères les plus élevées de la société, un mouvement non équivoque en faveur des doctrines spiritualistes, il nous sera permis de nous réjouir en constatant, dans les masses profondes du peuple, si lentes à s'émouvoir à propos d'une idée, le symptôme consolant d'une révolte générale des consciences contre l'intolérance agressive de nos gouvernants à l'endroit des croyances religieuses.

Une fois de plus, les persécuteurs auront atteint un but opposé à celui qu'ils se proposaient et n'auront réussi qu'à ramener au christianisme une foule de braves gens dont l'indifférence n'était que superficielle et qui se sont émus de la pression exercée sur leurs consciences.

Que les Brisson et autres fanatiques de la Chambre et du Conseil municipal de Paris, continuent donc, s'il leur plaît, leur œuvre d'involontaire propagande. Nous ne saurions nous en plaindre, car, comme dit M. Magnard, dans le *Figaro* : en continuant dans cette voie « on fera si bien que d'ici à quelques années, il n'y aura plus d'autres libres-penseurs que ceux qui vivent de ce métier ».

A PROPOS DE « THERMIDOR »

La presse jacobine ne décolère point. Et c'est M. Victorien Sardou qui est le damnable objet de cette colère, et c'est aussi M. Jules Claretie.

Il faut féliciter abondamment ces deux messieurs.

Jusqu'ici les ennemis de M. Sardou avaient quelque réputation littéraire. Ils l'appelaient parfois Zola et ils infligeaient au fameux fécifier des réquisitoires qui minaient de fond en comble la composition et l'économie de ses pièces. M. Sardou gémissait.

Gémissait aussi M. Claretie. La critique indépendante l'appelait couramment un sous-Daudet. Elle encadrait d'entrefilets railleurs ses phrases extraordinaires, où le même verbe reparaissait cinq fois en quatre lignes.

Voilà deux gémissements qui vont prendre fin. MM. Sardou et Claretie, se trouvent depuis hier matin, insultés si violemment et par de tels personnages, et au nom de telles doctrines, que les « honnêtes gens » seront assurément contraints de prendre en main leur cause et de la soutenir. Tous les anciens révolutionnaires victimes du Deux-Décembre ou piliers de la Commune, se lèvent contre eux et, dans les feuilles spéciales, les accablent d'invectives, par qu'ils ont osé balbutier la parole de justice et de vérité sur la Terreur.

Les uns disent :

« La Comédie Française a commis, hier, une mauvaise action. Nous avons eu ce navrant spectacle de voir ceux qui s'intitulaient autrefois les Comédiens de la République, traîner dans la fange des plaisanteries ordurières les hommes et les choses de la Révolution.

» Nous rendrons responsables de cet acte, non pas l'auteur décrié qui a conçu *Thermidor*, mais le comité qui l'a reçu, le directeur qui l'a monté, la censure qui l'a autorisé, et le ministre républicain, dont la coupable complaisance a permis que la Révolution reçût cette suprême insulte. »

D'autres ajoutent :

« Le Théâtre français vient de commettre une incomparable vilenie.

» Pendant quatre heures, il a fait ruisseler sur le public toutes les calomnies, toutes les insultes, toutes les sottises inventées depuis près de cent ans contre la Révolution française.

» Nous demandons à la commission du budget ce qu'elle pense d'un directeur de théâtre qui emploie les fonds de la République à la représenter sous une forme immonde.

» On a interdit la *Fille Elisa* à la Porte-Saint-Martin et l'on a laissé jouer *Thermidor* sur le théâtre national. Nous sommes sur une jolie pente. »

Tout le reste est à l'avenant. MM. Claretie et Sardou sont aussi conspués par les jacobins, nuance gauche radicale, que le fut M. Taine par les opportunistes, nuance Joseph Reinach.

Nous en félicitons MM. Sardou et Claretie, ne les ayant jamais vus en aussi bonne compagnie.

Une manifestation contre « Thermidor »

Paris, 26 janvier. — Le joli monde de la Commune a pu croire un instant que le pavé de Paris lui appartenait.

On sait que le *Radical*, la *Bataille*, la *Justice* avaient organisé un vaste système d'embauchage pour troubler la deuxième représentation de *Thermidor*, et assurer la suppression du nouveau drame de Sardou.

Dès l'ouverture des guichets, la foule bigarrée des places élevées se pressait aux portes quelque peu houleuse, faisant prévoir des incidents pour la soirée.

Pourtant depuis l'ouverture des portes jusqu'à onze heures, le calme est complet sur la place du Théâtre Français, seuls une dizaine d'agents et quelques journalistes font les cent pas autour du théâtre.

M. Mayer, directeur de la *Lanterne*, traverse la place et va stationner quelques pas plus loin.

Le troisième acte vient de finir, et nous apprenons que M. Lissagaray, qui occupe avec M. Guérard Richard son avant-scène des quatrièmes, vient d'être expulsé en même temps que le citoyen Alavoine, ancien membre de la Commune.

Le citoyen Lissagaray et ses amis se sont rendus au foyer, et là, le directeur de la *Bataille* essaie de continuer à déblatérer contre la pièce. La foule le coupe, le houspille; son attitude provoquante exaspère les assistants.

Il est prêt d'être jeté par-dessus la rampe du grand escalier sur les dalles du vestibule.

Un monsieur de noir harangue la foule, et, aidé de gardiens municipaux, parvient à faire sortir Lissagaray et Alavoine.

Dès le premier acte, une dizaine de spectateurs des quatrièmes appartenant pour la plupart à la rédaction du *Radical* ont été expulsés à la suite de sifflements trop prolongés.

Plusieurs d'entre eux sont maintenus au poste spécial du théâtre; on les relâchera après la représentation.

Tous étaient munis du sifflet métallique à roulette, absolument neuf et du même modèle.

A onze heures, le nombre des curieux et des journalistes devient plus fort; nous voyons M. Valentin Simon parcourir les groupes où se trouvent des rédacteurs de l'*Echo de Paris* et du *Radical*.

A la sortie, une cinquantaine de manifestants ont poussé les cris de : Vive Lissagaray ! Conspuez Sardou! Vive la Commune! Vive la sociale!

Un homme, en habit, s'étant présenté au balcon du premier étage, un voyou lui a crié :

— Descends de ton balcon ! oh feignant !

Les gardiens de la paix ont fait circuler le public. Dans les groupes on discutait, et quelques violents en sont venus aux coups.

A minuit vingt, tout était terminé. La place était redevenue silencieuse.

Aujourd'hui, M. Pichon fera, dit-on, sa demande d'interpellation.

Si l'on en croit un bruit de couloirs, on se serait moins inquiété, à la Chambre, des quelques phrases anti-révolutionnaires de *Thermidor*, que de profiter d'une bonne occasion pour causer des ennuis à M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts, dont quelques-uns réclament la destitution.

On verra ce qui sortira de l'incident, ce soir. Pour ce soir également, une seconde manifestation contre *Thermidor* est annoncée.

LE PRINCE BAUDOUIN

On écrit de Bruxelles à l'*Univers* :

« Le bon peuple belge faisait quelque peu des rêves d'or en songeant à son futur souverain, qui était devenu son idole. La jeunesse du prince avait, sans doute, une bonne part dans les charmes dont l'entourait l'imagination du peuple ; mais ses sérieuses et aimables qualités avaient beaucoup servi à lui créer cette popularité de bon aloi dont il jouissait dans tout le pays.

» Elevé à l'école de sa mère, chrétienne intelligente et fervente sans ostentation, sous les yeux d'un père modèle des époux, il avait grandi dans une atmosphère sereine de vertus familiales noblement pratiquées; son caractère s'en était profondément ressenti. A un âge où les passions parlent souvent en souveraines, il avait su garder la dignité et le respect de son âme. Tout adonné aux occupations qui devaient le préparer au rôle éminent qui l'attendait, il s'était montré partout si cordial, si plein de bonne volonté, si pénétré de ses devoirs, que l'affection de tous ceux qui le rencontraient était allée à lui invinciblement.

» Le pays flamand lui avait voué comme un sorte de culte. Un jour, il était venu à Bruges assister à des fêtes qui commémoraient le souvenir des deux héros de l'indépendance flamande au moyen-âge, de Breydel et de Coninck; il y avait parlé la langue flamande à ces braves gens avec un cœur et une simplicité qui avaient émerveillé. Le soir même, au théâtre et à son départ, pour lequel il avait refusé tout apparat officiel, le peuple lui avait formé une escorte enthousiaste, dont l'élan rappelaient les scènes des bons vieux temps monarchiques. Désormais dans les campagnes flamandes on ne l'appela plus que : *onze Baudewyn*, notre Baudouin!

Le TARIF DE DOUANE POUR la BONNETERIE

M. Mortier, président de la Chambre syndicale des fabricants et marchands de bonneterie de Tourcoing, vient de publier dans le *Journal de la Bonneterie française*, des appréciations sur les tarifs de douane projetés, qu'on ne lira pas sans intérêt.

La Commission des douanes, dans sa séance du 24 décembre dernier, a examiné le rapport de M. Balsan, sur la bonneterie. Les droits proposés par l'honorable rapporteur ont été adoptés; il s'établissent comme suit:

Bonneterie en coton fil Perse Ramie, purs ou mélangés

	Tar. gén. (Par 100 kilog.)	Tar. min.
Ganterie	1.000	800
Tissus en pièces	165	135
Tous autres objets, y compris les vêtements ajustés ou non ajustés	400	300
Tous articles, autres que la ganterie, en mailles de bonneterie, brodés à la main ou à la machine ou ornés de dentelle ou de passementeries	400	300

Bonneterie de Laine pure ou mélangée

Mêmes tarifs et même libellé que pour la bonneterie de coton, avec seule exception que pour les tissus de laine pure en pièce, les droits appliqués seront ceux votés précédemment pour les tissus ordinaires en laine, c'est-à-dire :

		Tarif minim.
Pour les tissus pesant au mètre carré, de	301 à 400 gr.	200
— — —	401 550 gr.	170
— — —	551 700 gr.	130
	Au-dessus de 701 gr.	100

Bonneterie de soie et Bourre de soie pures ou mélangées

Mêmes tarifs et même libellé que pour la Bonneterie de coton.

L'examen des chiffres ci-dessus permet de constater que, à une très légère modification près, celle concernant la classification nouvellement introduite des tissus en pièces, les idées préconisées par la Chambre de commerce, appuyées par la chambre syndicale des fabricants de bonneterie de Troyes, ont été acceptées d'abord par l'honorable rapporteur M. Balsan, et sanctionnées ensuite par la Commission des Douanes.

On y retrouve, en effet, comme caractéristique la plus saillante, l'unification presque absolue de classification et de tarifs approuvée et réclamée par la réunion plénière, tenue à Troyes, le 4 juillet 1890. Les classes de « Tissus en pièces », introduites pour donner satisfaction à une réclamation de la Chambre syndicale de la Bonneterie de Paris, ne sauraient la détruire ; il n'y aura jamais aucune confusion possible entre les objets fabriqués et les tissus en pièces.

Cette division, cependant, présentait un danger ; on pouvait craindre que sous la dénomination « Tissu en pièces », on fît entrer des « Pièces » de toutes que manches sans corps, corps sans manches, bas non cousus, etc. On a paré à cet inconvénient en introduisant dans le libellé de l'article : tous autres objets, y compris les vêtements ajustés ou non ajustés, les mots *parties de vêtements*, qui feront rentrer forcément dans la catégorie des articles taxés à fr. 300 ceux que l'on aurait pu faire entrer par fraude à fr. 135.

La logique, aussi, eût voulu que tous les tissus en pièces, coton, laine pure ou mélangée, soie et bourre de soie, etc., fussent taxés à un prix unique; celui de fr. 135 avait été convenu tout d'abord. Mais la Commission des Douanes a vu un écueil dans ce mode de taxation. Elle avait, en effet, voté précédemment des droits supérieurs à ce chiffre, allant de 100 à 200, pour les tissus chaîne et trame en laine pure; elle a craint, en laissant entrer ceux de bonneterie à fr. 135, que des fraudes se produisissent au détriment de l'industrie du tissage de la laine; quelques tissus, en effet, chaîne et trame, ont toute l'apparence de tissus de bonneterie, et, entrant dans cette dénomination, ils n'auraient plus payé que fr. 135.

Certains enfin estimeront le prix de fr. 135 trop élevé; d'autres, au contraire, le trouveront trop bas. La difficulté était grosse, en effet, par suite d'intérêts particuliers trop vivement atteints; par suite aussi d'intérêts diamétralement opposés qui se trouvaient en présence.

Tel importateur de marchandises étrangères d'extrême bon marché, par exemple, protestait de toutes ses forces contre le droit projeté de 300 fr., devant remplacer celui de 90 qu'il payait précédemment. Sans discuter si sa réclamation portait sur un chiffre élevé ou non d'affaires, il a fallu, en se plaçant au point de vue de son seul intérêt, la reconnaître comme fondée. Le droit de fr. 135, portant sur le tissu seul, lui a donné une demi-satisfaction; il pourra, en effet, continuer à tirer de l'étranger, sans beaucoup plus de charges, la matière première de ses articles; comme la confection en est simple et n'exige que peu de main-d'œuvre, il pourra facilement l'obtenir en France, et continuer ainsi son genre d'opérations.

Dans un ordre d'idées, à propos des tissus en soie et bourre de soie, la difficulté était encore plus grande ; on avait en présence le tisseur, simplement vendeur de tissu, et le confectionneur employant, au contraire, le tissu, et qu'il tirait de l'étranger. Ne pouvant satisfaire ni l'un ni l'autre, il a fallu se résoudre à les mécontenter tous deux, car si le tisseur se trouve suffisamment protégé par un droit de fr. 135, il est bien certain que le confectionneur le trouvera toujours trop élevé.

Mais, étant donné que l'industrie du tissage tend de plus en plus à se fondre dans celle de la confection, autrement dit tout tisseur devant fatalement, et dans un avenir prochain, devenir confectionneur, l'antagonisme qui s'est ainsi révélé, disparaîtra de lui-même, et la crise de coupe mal taillée qui a prévalu devra suffisamment répondre aux besoins de l'avenir.

En résumé, tels qu'ils sont sortis des délibérations de la Commission des Douanes, les droits futurs doivent répondre à l'ensemble des besoins de notre industrie ; nous n'entendons pas dire que tous trouveront une égale satisfaction ; avec des produits aussi variés, aussi disparates que ceux de la bonneterie, la chose est impossible; mais d'une manière générale, ils mettront nos fabricants à l'abri de la concurrence étrangère, ils leur en laisseront aussi le stimulant. D'ailleurs, et bien probablement les nouveaux tarifs seront faits pour une courte période, 10 ans au plus, et de l'œuvre que nous édifions aujourd'hui, en bouleversant celle de nos devanciers en 1881, il ne sera peut-être rien gardé par ceux qui, plus tard, étudieront ces mêmes questions ; ils auront à étudier de nouveaux besoins, à satisfaire à de nouvelles nécessités; il leur faudra être de leur temps comme nous avons cherché à être du notre.

AUJOURD'HUI ET AUTREFOIS

Avant la Révolution française, il existait dans l'Europe catholique quantité de couvents où tout malheureux pouvait entrer, certain d'y trouver pour plusieurs jours le vivre et le couvert. Le portier n'exigeait, pour l'admettre, ni passeport, ni certificat de moralité. Il suffisait qu'il fût besogneux.

La grande Révolution qui a fait, sans que l'on s'en soit aperçu beaucoup jusqu'à présent, le bonheur de l'humanité, a supprimé ces institutions religieuses et confisqué leurs biens. Pendant près d'un siècle il s'est trouvé nombre d'économistes applaudis qui ont démontré que la charité des couvents avait été nuisible à la société. Qu'en effet, en offrant à l'homme un dernier refuge contre les conséquences de ses vices, et particulièrement de sa paresse, elle énervait en lui le sentiment de l'activité personnelle.

Nous sommes aujourd'hui bien loin de ces idées qui ont longtemps prévalu. Voici que, sous la pression d'inénarrables misères, l'on fonde dans les grandes villes la Bouchée de pain où l'on donne la pitance aux affamés, des asiles de nuit où, comme à Roubaix, l'on donne un gîte et un repas substantiel aux malheureux quels qu'ils soient, et des Chauffoirs publics qui protègent pendant le jour tous les déshérités, sans distinction.

Vis-à-vis les uns des autres, ces institutions bienfaisantes ne font et ne feront aucune distinction entre ceux si dignes d'intérêt, qui sont victimes d'un malheur immérité, et ceux qui, vicieux et pervers, n'ont jamais obéi à la loi du travail.

C'est parfait, et nous sommes fier pour nos contemporains de cette charité sans réserve. Mais elle nous donne lieu de remarquer une fois de plus que quand la société laïque vent se montrer grande, c'est aux institutions religieuses tant bafouées qu'elle emprunte des exemples et qu'après cent ans il nous faut commencer à reconstituer péniblement les œuvres admirables détruites par la Révolution.

REVUE DE LA PRESSE

Les « farces » équivoques du syndicat Lemice-Terrier — la dernière surtout — inspirent au chroniqueur du *Soleil* les réflexions suivantes :

« Il faut avoir toute honte bue, pour se résoudre à une pareille et aussi lâche infamie, et posséder une âme de couleur particulière, celle dont parle le poète :

Si par hasard la nuit, dans les carrefours morne,
Fouillant du croc l'ordure où dort plus d'un secret,
Un chiffonnier trouvait cette âme au coin des bornes,
Il la dédaignerait.

» Et c'est bien un chiffonnier qu'il faudrait, pour ramasser sur leur tas d'ordures morales, ceux qui consentent à de telles infamies. Mais voilà, on ne sait pas où le tas se dérobe, et le dédain le plus méprisant est même inutile, dans ce cas, puisqu'il est impossible de savoir à qui il s'adresse. Je sais bien que la protestation indignée des honnêtes gens est déjà quelque chose; malheureusement il n'y a pas que les honnêtes gens au monde, et ceux qui rédigent et placent de telles annonces l'ignorent moins que qui ce soit.

» Malheureusement, il n'y a pas de remède, et pour pincer les misérables qui osent user de pareils moyens, il n'est permis de compter que sur un hasard. Mais, si ce hasard se présentait j'aime à croire qu'on s'arrangerait de façon à leur faire perdre le goût de leurs lâchetés, et qu'il n'y aurait pas la moindre indulgence à leur endroit. Malheureusement, on ne les pincera pas, et, après avoir ri de ce qu'ils ont écrit, ils rient encore bien mieux de tout ce que nous pouvons écrire. »

Du *Figaro*, souvenir sur le séjour de Napoléon III en Belgique après le désastre de Sedan :

« Le baron de Stein, qui avait été chargé de l'évacuation des blessés allemands pendant la dernière guerre nous envoie un curieux détail sur le séjour de Napoléon III à Recogne, après la défaite de Sedan.

» C'est en quelque sorte le complément et la confirmation de l'article que le *Figaro* a publié la semaine dernière.

» En se rendant de Bouillon à Wilhemshoë, l'Empereur fit une courte halte à Recogne où les troupes belges présentèrent les armes, comme nous l'avons dit.

» En se dirigeant ensuite vers l'auberge, Napoléon III lut sur l'enseigne de la maison ces deux mots : Emile Olivier, qui surgissaient subitement devant lui en grosses lettres noires.

» Cette vision le frappa.

» L'Empereur s'arrêta, rêveur; devant l'enseigne gigantesque, songeant aux choses passées, aux effondrements de sa politique et de son trône; puis il sourit tristement et, sans prononcer une seule parole, remonta dans sa voiture et repartit.

» Le sort a de ces ironies! »

A propos du don fait au Luxembourg d'un tableau de Detaille, le *XIXe Siècle* rappelle le nom d'un peintre militaire bien oublié, Bellangé :

« Charlet a sans doute directement observé le vieux soldat. On sait, au reste, que cet enragé cocardier s'en allait vivre vraiment de sa vie, souvent. Mais, après lui, personne n'a plus pittoresquement évoqué, avec ses manies, ses travers, ses accès de mauvaise humeur, le combattant des grandes guerres de l'empire, que Bellangé, mettant une conviction émue dans ces représentations des physionomies militaires du passé.

» Ces dessins, Bellangé les a semés, pendant longtemps, avec une rare abondance, et sans être monotone, en ces albums qui étaient de mode en son temps. Quand ce n'étaient pas les vétérants, c'étaient les conscrits qui inspiraient sa verve. Combien de fois a-t-il esquissé son Jean-Jean et son Dunanet ! On la retrouve fréquemment, encadrée pour orner les murs de quelque boutique, la lithographie qui représente un soldat se faisant hisser par un ami jusqu'à l'appui d'une fenêtre où l'attend une jeune fermière. — « Cré coquin, pousse donc, Dunanet, j'coule ! » Ou c'est encore celle du nouveau venu au régiment, qui s'apprête à payer, sans enthousiasme, la dépense faite par un ancien qui s'est invité librement : « — Grenadier, je ne souffrirai pas ! »

» Une des belles, une des étonnantes lithographies de Bellangé, qui donne une vraie sensation épique, c'est celle qui montre des soldats harassés, s'avançant à travers des fondrières, sous la pluie ; c'est toute la misère du troupier, la fatigue écrasante, les privations depuis longtemps endurées, les combats continuels, l'incertitude du gîte. Et les fantassins, cependant, en loques, les souliers troués, ne murmurent point; mais, en désignant Napoléon qu'en aperçoit dans le lointain, ils s'étonnent seulement de son audace : « — Faut encore qu'il ait un fameux coup dans la tête pour nous mener sans pain dans des chemins comme ça ! » C'était, en deux lignes, toute la philosophie d'une époque. Cette légende-là, c'était sûrement « quelqu'un » que celui qui l'avait trouvée.

» Il y a des choses sentimentales qui font un peu sourire, à présent, dans ces pages anecdotiques de la vie militaire de Bellangé, mais son œuvre n'en est que plus caractéristique par là, en montrant l'âme du soldat d'autrefois sous toutes ses faces. »

Chambre des Députés

Suite de la séance du lundi 26 janvier 1891

Présidence de M. FLOQUET, président.

INTERPELLATION DE M. BAIHAUT

La convention avec la Cie P.-L.-M.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Baihaut sur l'application de l'article 16, de la convention du 25 mai 1883, avec la Compagnie de P. L. M.

MM. de Freycinet, Guyot, Rouvier, Etienne sont au banc des ministres.

M. Baihaut. — Les auteurs des conventions de 1883 ont entendu réserver tous les droits du gouvernement qui est le principal bailleur de fonds des grandes compagnies; le budget fournit deux milliards.

Cette charge serait plus considérable encore si l'Etat, au lieu de faire les conventions, avait assumé la construction des lignes à construire.

L'orateur critique la clause de l'exploitation partielle. M. le ministre des travaux publics a lui-même fait les plus grands efforts pour remédier à cette situation ; il s'agit pour le moment de savoir comment doit être interprété l'art. 16 de la convention de 1883 : avec le Paris-Lyon-Méditerranée, qui donne à ce te Compagnie la faculté d'appliquer la clause de l'exploitation partielle.

La Compagnie prétend qu'elle peut l'appliquer même à des lignes antérieures à 1883.

M. Loubet, ministre des travaux publics, a soumis la question au comité général en 1888 ; le comité a vu dans l'article 16 une dérogation au droit commun ; il a nié à la Compagnie la faculté qu'elle croyait pouvoir s'attribuer à l'égard du classement des lignes.

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée maintient cependant toujours ses prétentions et s'impose toutefois certaines rigueurs.

Si le droit de la Compagnie est reconnu, la Compagnie arrivera à rets der, comme elle le voudra, le partage des bénéfices avec l'Etat.

BOURSE DE PARIS

du mardi 27 janvier

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 3 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
94 07	3 0/0 1891	94 07	94 12	94 12
95 57 1/2	3 0/0	95 60	95 62	95 12
105 45	4 1/2 0/0 1883	105 50	105 50	105 52
92 47	Italien 5 0/0	92 55	92 55	92 60
19 17	Turc 4 0/0	492 ..	491 ..	491 ..
491 75	Egypte 6 0/0	76 1/4	76 1/8	76 ./.
75 14	Extérieure 4 0/0	92 13/16	92 13/16	92 3/4
92 5/8	Hongrois 4 0/0	86 ./.	86 ..	86 ..
88 9/16	Portugais 3 0/0	98 30	98 50	98 50
.. .../.	Consolidés anglais	.. .../.	.. .../.	.. .../.
98 5/16	Russe 1880	98 7/16	98 7/16	98 7/16
.. ./.	Russe 1889	.. ./.	.. ./.	.. ./.
.. ./.	Russe 1890	.. ./.	.. ./.	.. ./.
	Sociétés de crédit			
1815 .	Banque de France	4305 ..	4305 ..	4315 ..
555 ..	Banque d'Escompte	556 ..	556 ..	557 ..
535 ..	Banque de Paris	... ..	... ..	... ..
1276 ..	Crédit Foncier	... ..	... ..	... ..
... ..	Crédit Mobilier	... ..	... ..	... ..
830	Crédit Lyonnais	835 ..	835 ..	836 ..
623 ..	Banque Ottomane	623	624 ..	623 ..
	Chemins de fer			
1860 ..	Nord	1862 ..	1862 ..	1862 ..
1505 ..	Paris-Lyon-Méditer.	1512 ..	1515 ..	1516 ..
... ..	Orléans	... ..	... ..	... ..
546 ..	Autrichiens	545 ..	545 ..	548
306 ..	Lombards	307 ..	306 ..	307 ..
343	Nord Espagne	343 ..	342	343 ..
307 ..	Saragosse	308 ..	308 .	308 ..
	Valeurs diverses			
1468 ..	Gaz Parisien	1465 ..	1467 ..	1470 75
65 ..	Métaux	65 ..	65 ..	66 ..
38 ..	Panama	37 ..	37 ..	38 ..
2436 ..	Suez	2435 ..	2437 ..	2435 ..
	Mines			
591 ..	Rio-Tinto	592 ..	585 ..	586 ..
172 ..	Tharsis	173 ..	171 ..	170 ..
422 75	de Beers	423 ..	412 .	416 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 27 janvier 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 60 .../.	3 0/0	95 65 .../.
94 .. .../.	3 0/0 1891	94 70 .../.
96 .. .../.	3 0/0 amortissable	96 .. .../.
105 40 .../.	4 1/2 0/0 1883	105 55 .../.

BOURSE DE LILLE

du mardi 27 janvier

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cour précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... ..	118 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	120 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	515 ..	507 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	417 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	417 ..
Lille 1887	... ..	358 ..
Lille 1889 (libérée)	... ..	481 ..
Lille 1890 (non libérée)	... ..	438 ..
Armentières 1886	... ..	495 ..
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	45 50
Tourcoing 1878	... ..	490 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	118 50
Département du Nord	... ..	165 50
Banq. du Nord et du P.-de-C, Vorley, Decroix, Cie	... ..	1152 50
Caisse d'Esc. E. Thomasin et Cie (act. anc.)	... ..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	... ..	275 ..
Caisse Platel et Cie	... ..	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	... ..	665 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	410 ..	407 50
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	... ..	1125 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	530 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	... ..	2250 ..
Union Géném. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	... ..	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	... ..	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	... ..	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	... ..	510 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	... ..	150 ..
Tramways du Département du Nord (ex-c. 7)	... ..	25 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	... ..	512 ..
Delgatte et Cie	... ..	516 25
Soc. an. Lille et Roubaix, act. 1.000 fr. t. p.	... ..	2060 ..
Blanche-Saint-Vaast	... ..	3600 ..
Douain et Anzin	... ..	340 ..
Obligations Nord	... ..	320 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	... ..	427 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	229 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	... ..	516 ..
Chemins de fer économiques du Nord	... ..	531 25

CHARBONNAGES

	ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	.....	16610 ..
Anzin 100e de denier	.....	1043 75
Béthune 1891	.....	565 ..
Béthune 1877	.....	432 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	14500	13920 ..
Bully-Grenay le 6e	3190 3195	3185 ..
Carvin	.....	1700 ..
Courrières	42000	41980 75
Campagnac	.....	430 ..
Crespin	.....	300 ..
Douchy	.....	4100 ..
Dourslennes (act. libérée) 500 fr.	.....	225 ..
Bourges	.....	9600 ..
Escarpelle (Nord)	.....	3565 ..
Epinac	.....	820 ..
Ferfay (Société anonyme)	845 850 855	840 ..
Lens	.....	26310 ..
Liévin	.....	9100 ..
Ostricourt	640	640 ..
Meurchin	5437.50	5500 ..
Marles 50 0/0 part d'ingénieur	.....	16000 ..
Drocourt	.....	2850 ..
Sincey-le-Rouvray	20	20 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	.....	226 75
Vicoigne et Nœux	.....	20050 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILSPECIAL)

Les représentations de « Thermidor » suspendues par ordre ministériel

Paris, 27 janvier. — Par ordre du ministre de l'intérieur, et par mesure d'ordre, les représentations de *Thermidor* sont suspendues.

Un nouveau mandement de Mgr Fuzet

Nîmes, 27 janvier. — Mgr Fuzet, évêque de Saint-Denis, en ce moment à Nîmes, vient de publier un nouveau mandement